

## BUDGET PRIMITIF POUR 2023

### COMMISSION « EDUCATION, SPORT ET CULTURE »

RAPPORTEUR : Mme ROBCIS

#### RÉSUMÉ

#### **I - EDUCATION, COLLEGES ET CARTE SCOLAIRE**

Conformément au débat des orientations budgétaires 2023, le Président propose :

##### **Au titre de la politique éducative :**

- d'inscrire un crédit de fonctionnement de 6 807 000 € au titre de nos compétences obligatoires et volontaires,
- d'inscrire un crédit de 201 000 € pour l'investissement dans les collèges privés et honorer notre engagement relatif au financement du pôle scolaire de Vouziers,
- de prévoir un crédit d'engagement à hauteur de 220 000 € au titre de l'investissement dans les collèges privés,
- d'inscrire une recette de fonctionnement de 711 000 € correspondant au reversement d'une partie des recettes du service restauration et au remboursement des enseignants référents de la MDPH,
- d'adopter les modalités d'intervention jointes en annexe du présent rapport.

Suite à la décision de principe de fermeture du collège La Fontaine prise par la COPER du 7/11/22, la phase de discussion sur la définition de la nouvelle carte scolaire a été engagée avec l'ensemble des acteurs concernés. Enfin, la réflexion sur l'évolution et l'adaptation du réseau des collèges sera poursuivie en s'appuyant notamment sur l'appel à manifestation OASIS, pour lequel le Département a été lauréat.

Concernant la dotation de fonctionnement des collèges publics et privés, le Président nous propose de faire évoluer son calcul, afin de définir au plus juste les besoins de fonctionnement des établissements. En 2023, une dotation exceptionnelle pourra être attribuée aux établissements rencontrant des difficultés à faire face aux fortes évolutions du coût de la viabilisation, ainsi qu'au financement des actions pédagogiques. Des crédits de 400 000€ et 60 000€ sont proposés pour le financement de ces deux modalités de soutien.

##### **Collèges Numériques :**

Le raccordement de la fibre optique et l'amélioration du réseau répond à une forte demande des collèges. Un budget de 212 000 € est prévu pour achever le câblage des derniers collèges.

L'ensemble du matériel informatique est remplacé et de nouveaux serveurs seront installés dans tous les établissements. Des classes mobiles seront attribuées sur appel à projets.

Le schéma directeur des collèges numériques est éligible à la subvention au titre de l'appel à propositions REACT EU FEDER Grand Est et DSID. Une recette de 1 869 000€ sera perçue.

#### **II - DEVELOPPEMENT CULTUREL ET BIBLIOTHEQUE**

**Au titre de la politique culturelle,** le Président propose :

- de poursuivre l'ingénierie culturelle à destination des collectivités portée par tous les services culturels,
- de poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle pour tous et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme,
- de consolider les dispositifs d'aide en direction des acteurs culturels via le schéma départemental de développement culturel et artistique, dont les modalités d'intervention sont jointes en annexe,

- de poursuivre la coordination et le pilotage du CTEAC mis en place pour la période 2021-2024,
- de prolonger la mise en œuvre du chèque culture à destination des collégiens de 6<sup>ème</sup>,
- d'inscrire un crédit de fonctionnement de 1 162 000 €,
- d'inscrire un crédit d'engagement et de paiement de 8 000 € pour l'acquisition de drapeaux et d'instruments de musique.
- de poursuivre le projet de valorisation des thermes et d'y consacrer un crédit de 115 000 € en investissement et 6 000 € en fonctionnement,
- d'inscrire une recette de 141 000 € pour le projet des Thermes de Warcq,
- d'adhérer au réseau d'échanges et de coopération internationale de l'association Via Charlemagne.

Avec l'aide financière du Ministère de la culture via un Contrat Départemental Lecture 2023-2025, la Bibliothèque Départementale élaborera un schéma départemental de la lecture publique 2023-2027. Elle renforcera son accompagnement à la dynamique de l'intercommunalité culturelle et poursuivra ses actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Le président nous propose d'inscrire en dépenses, un crédit de 133 000 € en fonctionnement et 127 000 € en investissement. Concernant les recettes, le crédit à inscrire s'élève à 81 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.

**Les Archives Départementales des Ardennes** poursuivront en 2023 les actions de leur cœur de métier à savoir collecter, classer, conserver et communiquer au public la mémoire et le patrimoine écrit des Ardennes. Le Président nous propose d'inscrire un crédit de fonctionnement de 29 000 € et un crédit d'investissement de 51 000 €.

#### **Musée Guerre et Paix en Ardennes :**

Il est proposé, pour 2023 :

- D'axer les orientations du musée selon trois priorités : partenariats, collections et publics.
- De renforcer les liens avec nos partenaires historiques et d'étudier de nouveaux projets dans le cadre de la programmation INTERREG VI.
- De consacrer des enveloppes dédiées à :
  - ✓ l'acquisition d'un logiciel professionnel adapté aux collections muséales, permettant de réaliser un inventaire précis et complet des objets du Musée,
  - ✓ l'enrichissement du parcours permanent (aménagement muséographique) et la mise en place d'expositions temporaires,
  - ✓ l'amélioration des conditions de stockage des collections,
  - ✓ l'étude des besoins précis de nos différents publics afin de viser une excellence de l'accueil.

En 2023, les archéologues de la **Cellule Départementale d'Archéologie (Budget Annexe)** conduiront différentes opérations concernant l'extension de carrières, la modernisation de l'habitat et des installations économiques. Ils poursuivront également leurs actions de médiation et de valorisation du patrimoine ardennais.

Le Président propose d'inscrire en dépenses et en recettes les crédits suivants :

Investissement :	28 000 €
Fonctionnement	669 000 €

### **III - PREVENTION SPORT ET LOISIRS**

Au titre de l'action menée par notre collectivité pour aider à la création et à la modernisation des équipements sportifs et socio-éducatifs, le Président propose d'inscrire les crédits nécessaires pour honorer nos engagements pour la réalisation du centre aquatique de Vouziers.

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

**Avis de la Commission Education, Sport et Culture : 5 avis favorables et 2 non-participations au vote**

**Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :**